

**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OL****N° 26/06/1.3****SEANCE DU 22 JUIN 2026
L'AN DEUX MILLE VINGT SIX ET LE VINGT DEUX JUIN à 18 HEURES**

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
33	27	4	2

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Laetitia QUILICI, Michel THUILIER, Delphine GROSSO, Dominique RIGHI, Carine GINZAC, Michel OLLAGNIER, Brigitte CREVET, Didier MARTINA-FIESCHI, Nathalie PESCHARD-LAUZIERE, Jean LAYOLO, Nadine ALESSI, Annick BUISSON-ETIENNE, Jean-Louis PIERACCINI, Thierry AKSOUL, Marie-Dominique GABRIELLI, Philippe CASTILLO, Catherine MAGADDINO, Valérie MASSENET, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Benoit ADET, Yann MARTEL, Yannick RIOU, Rémi CARMAGNOLE, Christian BERCOVICI, Claudie CARTEREAU-ZUNINO

REPRESENTES :

Antoine VACCARO représenté par Michel THUILIER
Patrick APARICIO représenté par Delphine GROSSO
Hélène CAREN-DEROSES représentée par Dominique RIGHI
Anaïs HATRET représentée par Carine GINZAC

ABSENTES :

Ombeline LOMPRE
Muriel BOVIS

Secrétaire de séance : Yann MARTEL

VOTE :**UNANIMITE** : OUI**POUR** :**CONTRE** :**ABSTENTION(S)** :**OBJET : AVENANT N°1 au marché de travaux 2023PA15 portant sur la
réhabilitation de 2 logements sociaux 4 rue Gabriel PERI à OLLIOULES
– LOT 3 « Doublage – Cloisons – Faux plafonds »**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre de l'opération de réhabilitation de deux logements sociaux situés au 4 rue Gabriel Péri, la Ville d'Ollioules a conclu le marché de travaux n° 2023PA15.

Par notification en date du 28 mars 2024, le lot n° 3 « Doublage – Cloisons – Faux plafonds » a été attribué à la société BERLIOZ pour un montant de 24 660,40 € HT.

Au cours de l'exécution des travaux, des investigations complémentaires ont mis en évidence la nécessité de réaliser des prestations supplémentaires afin de garantir la stabilité de l'ouvrage ainsi que la sécurisation des accès.



Ces constatations, intervenues en phase chantier, ont révélé des besoins qui ne pouvaient être précisément identifiés lors de la définition initiale du marché et rendent nécessaire la conclusion d'un avenant n° 1.

Les travaux complémentaires concernent notamment :

- La reprise de la poutre bois existante par la mise en œuvre de renforts en béton ;
- La reprise de la dernière marche en béton permettant l'accès au nouveau palier ;
- L'évacuation des matériaux issus des travaux vers une filière agréée ;
- La réalisation d'une étude technique par un bureau d'études spécialisé.

Le montant de ces prestations supplémentaires s'élève à 1 300,00 € HT, soit 1 560,00 € TTC.

En conséquence, le montant du marché est modifié comme suit :

- Montant initial du marché : 24 660,40 € HT ;
- Montant de l'avenant n° 1 : 1 300,00 € HT ;
- Montant du marché après avenant : 25 960,40 € HT.

Après application de la TVA au taux de 20 %, le montant total du marché s'établit à 31 152,48 € TTC.

L'incidence financière du présent avenant représente une augmentation de 5,27 % du montant initial du marché.

Il est précisé que cet avenant est sans incidence sur le délai prévisionnel d'exécution des travaux, lequel demeure inchangé.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur l'avenant n° 1 au lot n° 3 « Doublage – Cloisons – Faux plafonds » du marché de travaux n° 2023PA15 relatif à la réhabilitation de deux logements sociaux situés au 4 rue Gabriel Péri.

L'ASSEMBLEE,
OUI L'EXPOSE DE SON PRESIDENT,
APRES DELIBERE,

1. APPROUVE l'avenant n° 1 au lot n° 3 « Doublage – Cloisons – Faux plafonds » du marché de travaux n° 2023PA15 relatif à la réhabilitation de deux logements sociaux situés au 4 rue Gabriel Péri
2. DIT que cet avenant porte le montant du marché de 24 660,40 € HT à 25 960,40 € HT, soit une augmentation de 5,27 %
3. AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 ainsi que tout document nécessaire à son exécution
4. DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Ville.

LE MAIRE
Robert BENEVENTI



**Le ou la secrétaire
de séance**



AVENANT N° 1

Objet : AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX 2023PA15
PORTANT SUR LA RÉHABILITATION DE 2 LOGEMENTS SOCIAUX
4 RUE GABRIEL PERI à OLLIOULES –
LOT 3 « Doublage – Cloisons – Faux plafonds »

Mairie d'OLLIOULES
Hôtel de ville
7 avenue du Général de Gaulle
83190 OLLIOULES

Représentée par Monsieur Robert BENEVENTI

d'une part,et,

La société MICHEL BERLIOZ
Chemin du Château Vert
86500 LA SEYNE sur MER

N° Siret : 333 533 750 00043

Représentée par Madame SALAGNAT Nadia, gérante
Dûment habilité à cet effet

d'autre part

Marché n° : 2023PA15

Réhabilitation de deux logements sociaux 4 rue Gabriel PERI à
OLLIOULES

Date de notification du marché : 28 mars 2024

Montant initial du marché : 24 660,40,00 € HT / 29 592,48 € TTC

Montant de l'avenant n°1 : 1 300,00 € HT / 1 560,00 € TTC

Montant du marché après avenant : 25 960,40 € HT / 31 152,48 € TTC

soit une augmentation de 5,27%



Pour rappel des éléments administratifs du marché, la ville d'OLLIOULES a notifié, en date du 28 mars 2024, à la société BERLIOZ, le lot 3 « Doublage – Cloisons – Faux plafonds » du marché de travaux n° 2023PA15 portant sur les travaux de réhabilitation de deux logements sociaux – 4 rue Gabriel PERI.

Il est donc arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET DU PRESENT AVENANT

Dans le cadre de l'exécution des travaux, des investigations complémentaires ont révélé la nécessité de procéder à des travaux supplémentaires afin d'assurer la stabilité de l'ouvrage et la sécurisation des accès.

Le présent avenant a pour objet l'intégration au marché des prestations suivantes :

- reprise de la poutre bois existante par la mise en œuvre de renforts en béton ;
- reprise de la dernière marche en béton permettant l'accès au nouveau palier ;
- évacuation des matériaux issus des travaux vers une filière agréée ;
- réalisation d'une étude technique par un bureau d'études.

Ces prestations complémentaires, rendues nécessaires par les constatations effectuées en cours de chantier, n'avaient pas pu être précisément identifiées lors de la définition initiale du marché.

ARTICLE 2 - MODIFICATION DU MONTANT DU MARCHE INITIAL :

Un devis fait apparaître un prix nouveau :

Montant du devis « Renforcement poutre bois et marche béton » : 1 300,00 € HT / 1 560,00 € TTC

	Montant
Montant initial du marché de travaux HT	24 660,40 €
Montant du présent avenant n° 1 HT	1 300,00 €
Montant du marché après avenant HT	25 960,40 €
Montant TVA 20 %	5 192,08 €
Montant du marché TTC	31 152,48 €

L'incidence financière sur le marché initial est de **5,27 %**.

En effet, le devis retenu s'élève à **1 300,00 € HT**, faisant passer le montant initial du marché de **24 660,40 € HT** à **25 960,40 € HT**.

ARTICLE 3 - DELAIS

La notification du présent avenant ne modifie pas le délai prévisionnel d'exécution. Il reste conforme au marché initial.

ARTICLE 4 — PAIEMENT DES PRESTATIONS

Les prestations dues au titre du présent marché seront rémunérées selon les conditions fixées au marché.



ARTICLE 5 — ENGAGEMENT DU TITULAIRE DU MARCHÉ

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant n°1, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 6 — PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.



Fait en un seul exemplaire

À Ollioules, le 05/06/2026

Mention manuscrite « lu et approuvé »

Le titulaire du marché,

Robert BENEVENTI,

Maire d'OLLIOULES
Vice-Président de Toulon
Provence Méditerranée
Conseiller Départemental

NOTIFICATION DE L'AVENANT AU TITULAIRE

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçu à titre de notification une copie du présent marché* »

A Le.....

Signature

